



Séance du 25 janvier 2024

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Jean-Marc STOLTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, David GIROLT, Marlyse STAUB, Bruno ROTT.

Absents excusés : Francis WOEHL (absent excusé, donne pouvoir à Françoise BRAUN), Mélanie MULLER (absente excusée, donne pouvoir à Bruno ROTT).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 17

OBJET : 4. TRAVAUX – DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

**4.1 AMENAGEMENT FONCIER : Mise en place de la Commission
Communale d'Aménagement Foncier**

Conformément au Titre II du livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L 121-1 et suivants de ce Code, il convient, dans le cadre de la mise en place d'un aménagement foncier, de désigner les membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier. Le Conseil Municipal doit procéder :

- A la désignation par le Conseil Municipal d'un conseiller municipal pour siéger en qualité de membre titulaire dans la Commission,
- A la désignation par le Conseil Municipal de deux conseillers municipaux pour siéger en qualité de membres suppléants dans la Commission,
- A l'élection par le Conseil Municipal de trois propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et de deux propriétaires suppléants.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 3 octobre 2023, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation d'un conseiller municipal ainsi que de deux conseillers municipaux suppléants et à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SEEBACH.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après information, et vote

- **PREND ACTE** des informations données,
- **PROCEDE** aux désignations et à l'élection des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F.),

1. Désignation du conseiller municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Etienne BRUNCK domicilié 1a, rue des Romains 67160 SEEBACH, conseiller municipal, en qualité de membre titulaire de la

SOUS-PREFECTURE

15 FEV. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Commission Communale d'Aménagement Foncier.

2. Désignation des deux conseillers municipaux suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

M. Richard HAESSIG, domicilié 22, route de Hunspach, 67160 SEEBACH, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

M. David GIROLT domicilié 46, rue des Forgerons 67160 SEEBACH, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

- **PROCEDE** à l'élection de trois de trois propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis dans la commune (1°) et de deux propriétaires suppléants (2°) :

Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune : résultat des votes

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 2 janvier 2024, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 20 décembre 2023.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- Francis WOEHL,
- Jean-Joël LUTZ
- Joel NIESS,
- Didier WEBER
- Marc BECKER,
- Claude CORNEILLE,

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

1°) Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 3 propriétaires titulaires :

Ont obtenu :

- M. Marc BECKER domicilié 30, route de Hunspach, 67160 SEEBACH, avec 9 voix,
- Claude CORNEILLE domicilié 102 rue des Eglises, 67160 SEEBACH, avec 7 voix,
- M. Francis WOEHL domicilié 126 rue des Eglises, 67160 SEEBACH, avec 2 voix.

2°) Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.
Election des 2 propriétaires suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

- M. Jean-Joël LUTZ, domicilié 25, rue des Forgerons 67160 SEEBACH, avec 8 voix,
- M. Didier WEBER, domicilié 6, lieu-dit Geistershof ALTENSTADT, 67160 WISSEMBOURG avec 8 voix.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :

- M. Marc BECKER domicilié 30, route de Hunspach, 67160 SEEBACH, avec 9 voix,
- Claude CORNEILLE domicilié 102 rue des Eglises, 67160 SEEBACH, avec 7 voix,
- M. Francis WOEHL domicilié 126 rue des Eglises, 67160 SEEBACH, avec 2 voix.

- sont élus membres suppléants (au nombre de 2) :

- M. Jean-Joël LUTZ, domicilié 25, rue des Forgerons 67160 SEEBACH, avec 8 voix,
- M. Didier WEBER, domicilié 6, lieu-dit Geistershof ALTENSTADT, 67160 WISSEMBOURG, avec 8 voix.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



La secrétaire de séance
Chantal HUMMEL



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication



